

CSSS/07/028

AVIS N° 07/06 DU 6 MARS 2007 CONCERNANT LA DEMANDE DE SIGEDIS RELATIVE A LA CANDIDATURE DE MONSIEUR MOHAMED BOUAMOR AUX FONCTIONS DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ

Vu la loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale, notamment ses articles 24 et 25 modifiés par la loi du 6 août 1993 portant des dispositions sociales et diverses;

Vu l'Arrêté Royal du 12 août 1993 relatif à l'organisation de la sécurité de l'information dans les institutions de sécurité sociale, notamment son article 4;

Vu la demande de SIGeDIS du 4 janvier 2007;

Vu le rapport d'auditorat de la Banque-carrefour reçu le 2 février 2007;

Vu le rapport présenté par Willem Debeuckelaere.

A. OBJET DE LA DEMANDE

1. SIGeDIS soumet à l'avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale la candidature de Monsieur Mohamed Bouamor aux fonctions de conseiller en sécurité, en application de l'arrêté royal du 12 août 1993 relatif à la sécurité de l'information.

B. EXAMEN DE LA DEMANDE

- 2.1. Il ressort du curriculum vitae du candidat joint à la demande, qu'il possède, considéré globalement de bonnes connaissances en matière d'informatique et de sécurité de l'information, ainsi qu'en ce qui concerne le réseau de la sécurité sociale.
- 2.2. Le candidat n'exerce pas au sein de l'institution de fonctions incompatibles avec celles de conseiller en sécurité.

Il est précisé, dans le rapport d'auditorat, qu'il exercera ses fonctions à mi-temps.

Par ces motifs,

le Comité sectoriel de la sécurité sociale

émet un avis favorable.

Willem DEBEUCKELAERE
Président